

## SÉNAT DU CANADA

### BILL X<sup>3</sup>.

Loi pour faire droit à Vera Jane Carroll Ross.

Préambule.

**C**ONSIDÉRANT que Vera Jane Carroll Ross, demeurant en la ville de Hampstead, province de Québec, secrétaire, épouse de Murray Hugh Ross, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le troisième jour d'avril 1937, en ladite cité, et qu'elle était alors Vera Jane Carroll, célibataire; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

Dissolution  
du mariage.

**1.** Le mariage contracté entre Vera Jane Carroll et Murray Hugh Ross, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se  
remarier.

**2.** Il est permis dès ce moment à ladite Vera Jane Carroll de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Murray Hugh Ross n'eût pas été célébrée.